

Pour un bon fonctionnement des déchèteries

Afin que chacun puisse profiter de ces installations, il est important de respecter les règles suivantes.

- › Le stationnement des usagers n'est autorisé que pour le déversement des déchets dans les bennes.
- › Respecter les règles de circulation sur les sites.
- › Les déchets doivent être déposés dans les bennes appropriées.
- › Ne pas descendre dans les bennes.
- › Ne procéder à aucune récupération.
- › Laisser les aires de circulation en bon état de propreté.
- › Les déchets doivent être triés au préalable pour éviter l'encombrement du site.
- › Respecter les instructions des gardiens.

Pour les professionnels

Les professionnels peuvent déposer leurs déchets dans les déchèteries de Saint-Just Saint-Rambert et Savigneux, ces dernières étant équipées d'un pont à bascule.

Le dépôt des déchets recyclables tels que le papier, le carton et la ferraille est **gratuit**. Les déchets doivent être triés et déposés dans les bennes prévues à cet effet. Un maximum de 3m³/jour est imposé afin de permettre un bon fonctionnement du site.

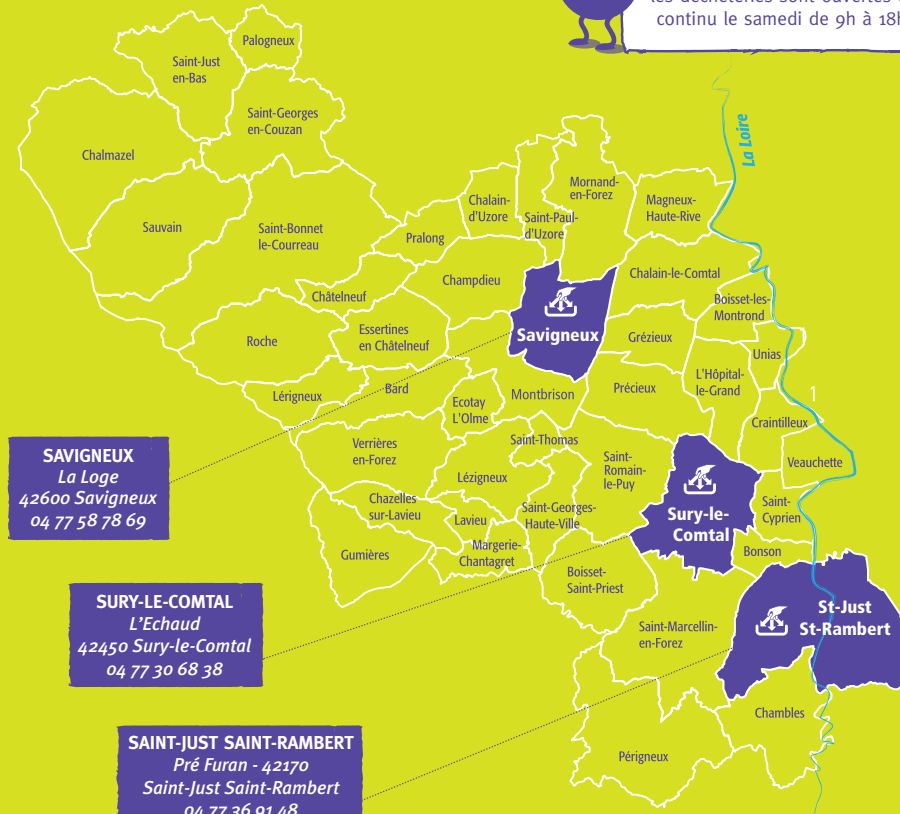
Le dépôt de déchets industriels banals, de déchets verts, de gravats et de bois est soumis au fonctionnement ci-contre (tarifs disponibles sur demande).



INFO

OUVERTURE AU PUBLIC DU LUNDI AU SAMEDI
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Du 1^{er} avril au 31 octobre, les déchèteries sont ouvertes en continu le samedi de 9h à 18h.



› App Store



› Play Store



Téléchargez l'application mobile « LoireForezTri »

UN DOUTE... UNE QUESTION ?

N° Vert 0 800 881 024

APPEL GRATUIT DEPLUS UN POSTE FIXE

LOIRE FOREZ
Agglomération

Communauté d'agglomération Loire Forez
Service collecte et traitement des ordures ménagères
17, boulevard de la Préfecture - CS 30211 42605 - Montbrison cedex
orduresmenageres@loireforez.fr - www.loireforez.fr

Conception : Particule - Crédits photos : Eco-Emballages



LOIRE FOREZ
Agglomération

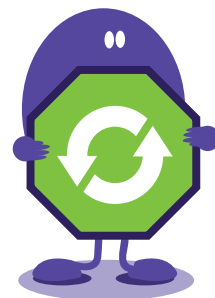
Les déchèteries : un service gratuit pour tous les habitants de l'agglomération

La Communauté d'agglomération Loire Forez met à la disposition de ses usagers trois déchèteries fixes situées à Saint-Just Saint-Rambert, Savigneux et Sury-le-Comtal.

Grâce à un accès facilité et des amplitudes horaires larges, ces équipements permettent de déposer, dans des bennes ou des conteneurs dédiés, les déchets trop volumineux ou non pris en charge par la collecte en porte-à-porte. Ils sont ensuite acheminés vers les filières de traitement ou de valorisation adaptées.

LES AGENTS de déchèterie

Le rôle des agents de déchèterie est de vous accueillir, vous orienter et vous conseiller dans le tri de vos déchets. Lors de vos visites, il est donc important de suivre leurs indications car plus le tri sera bien fait, plus vous limiterez les enfouissements improductifs en décharge et, de manière indirecte, vous réduirez l'impact sur votre environnement.



les différents matériaux ACCEPTÉS



LES MÉTAUX

Vélo, sommier, mobilier métallique...

Le métal est fondu pour être réutilisé.



LES GRANDS CARTONS

Gros carton d'emballage sans plastique ni polystyrène

Ils sont recyclés et permettent la fabrication de nouveaux cartons.



LE BOIS

Palette, mobilier (non verni), planche, panneaux agglomérés

Après broyage, le bois est recyclé en panneaux agglomérés.



LES DÉCHETS VERTS

Tonte de pelouse, feuilles, branchages...

Les déchets verts sont broyés puis transformés en compost*.



LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Jouet cassé, étendage...

Ces déchets sont enfouis ou triés, puis valorisés selon la nature du déchet.



LES GRAVATS

Terre, pierre, tuile, béton, carrelage

Les gravats sont réutilisés en remblais.

*Le compost est gratuit pour les habitants de Loire Forez sous réserve de disponibilité.



LES PNEUS

Pneu sans jante

Les pneus sont broyés pour ensuite, servir de carburant aux cimenteries.



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

- > Gros électroménager : frigo, lave-linge...
- > Informatique : écran, clavier, unité centrale...
- > Petit appareil ménager : rasoir, sèche-cheveux...
- > Jeux : console de jeux...
- > Téléphonie
- > Outillage

Attention : Lors d'un achat de DEEE, le distributeur est tenu de reprendre votre ancien appareil.

Les DEEE peuvent être démantelés et traités. Certains sont remis en état.



LES DÉCHETS DANGEREUX

- > Peinture et solvant
- > Pesticide et phytosanitaire
- > Pile et accumulateur
- > Amiante liée
- > Batterie
- > Lampe et néon
- > Radiographie
- > Huile de moteur

Les composants toxiques sont traités.



les déchets INTERDITS

- > Les ordures ménagères
- > Les produits toxiques (produits radioactifs, extincteurs, bouteilles de gaz...)
- > Les carcasses de voiture
- > Les médicaments
- > Les souches d'arbres
- > Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
- > Les déchets animaliers...

Renseignez-vous auprès d'un agent de déchèterie pour connaître la liste exacte des déchets interdits.

INFOS EN +

Dans chaque déchèterie vous trouverez également des conteneurs pour déposer :

- > Les bouteilles, bocaux et pots en verre
- > Les emballages recyclables (plastique, carton, métal)
- > Les vêtements, linges de maisons, chaussures...